

[Français]

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE AU CHEF DE L'OPPOSITION DE DÉFINIR SA POSITION À L'ÉGARD DES DROITS DES MINORITÉS FRANÇAISES HORS-QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur l'Orateur, étant donné que le chef de l'opposition officielle dans un discours du 18 février insistait fortement sur le maintien constitutionnel des droits de la minorité anglophone du Québec, sans pour autant étendre cette protection aux minorités francophones hors-Québec; étant donné que le premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank Moores, lors de cette réunion, a pressé le chef de l'opposition officielle de faire ce qui suit, et je cite:

[Traduction]

... «de se prononcer avec une très grande fermeté en faveur des droits linguistiques des minorités, que ce soit au Québec ou dans les autres provinces», je propose, appuyé par le député de York-Ouest (M. Fleming):

Que la Chambre presse le chef de l'opposition officielle d'énoncer clairement sa position. Veut-il respecter les droits linguistiques...

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Règlement.

* * *

[Français]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE DE RÉVISER LA DÉCISION RELATIVE À LA SUPPRESSION DU CONSEIL CANADIEN DE L'AMÉNAGEMENT RURAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion d'une pressante nécessité.

Étant donné que le Conseil canadien de l'aménagement rural a été établi en 1965 pour améliorer la situation économique défavorable de plusieurs régions rurales du pays; étant donné que ce conseil formé d'organismes nationaux et régionaux directement visés par les inégalités de développement en milieu rural est un lien vital entre cette population et le gouvernement; étant donné enfin que le gouvernement mettra fin aux activités de cet organisme à la suite des récentes coupures budgétaires, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que la Chambre enjoigne à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale de réviser cette décision afin que le travail important que le conseil a amorcé puisse être continué.

M. l'Orateur: A l'ordre. En conformité de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Questions orales

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU HUITIÈME RAPPORT ANNUEL DU COMMISSAIRE

M. l'Orateur: A l'ordre. Avant de commencer la période des questions j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le huitième rapport annuel du commissaire aux langues officielles.

* * *

[Traduction]

VACANCE DE SIÈGE

M. l'Orateur: J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu avis d'une vacance survenue à la Chambre; il s'agit du siège de l'honorable Ron Basford, C.P. député de la circonscription de Vancouver-Centre qui a démissionné.

J'ai donc transmis mon mandat au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre un nouveau bref d'élection pour cette circonscription.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES COMPTES PUBLICS

LA PRÉSENTATION DU SERVICE DE LA DETTE DANS LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor. Dans l'exposé qu'il a fait hier après le dépôt du budget principal des dépenses, il a notamment déclaré ceci:

Une grande partie de l'argent que l'administration fédérale verse au titre du service de la dette pourrait être, à juste titre, considérée comme des paiements de transfert, puisqu'il s'agit d'argent qui est versé directement aux Canadiens.

Le gouvernement trouve-t-il que ces dépenses de 8.38 milliards de dollars, et que le service de la dette en général, sont vraiment sans importance, qu'il s'agit d'un simple transfert d'une poche à l'autre et qu'elles peuvent en fait être avantageuses puisqu'elles rapportent des intérêts aux détenteurs d'obligations? Est-ce là l'opinion du gouvernement?

L'hon. Judd Buchanan (président du Conseil du Trésor): Non, monsieur l'Orateur. Je pense avoir déjà dit qu'il s'agissait en quelque sorte d'un paiement de transfert pour la bonne raison que 94 ou 95 p. 100 du service de la dette vont dans les poches des Canadiens qui possèdent des obligations.

M. Andre: Monsieur l'Orateur, le président du Conseil du Trésor a par ailleurs déclaré hier que «la dette nette du Canada apparaît moins inquiétante lorsqu'on la replace dans le contexte canadien des 25 dernières années», ajoutant que «cette dette est loin de constituer encore un fardeau à la croissance et au développement économiques.»